

CIME Charte de fonctionnement 2025-2026

- Nouvelles inscriptions, la 1ère séance sert d’essai avant la prise de licence FFME.
- Encadrant initiateur qui prend un engagement régulier + les membres du bureau (président, trésorier, secrétaire, vice-président, vice-trésorier, vice-secrétaire) la licence FFME est payée par le club. Pour une inscription, la part club à un cours ou aux autonomes reste à la charge de l’adhérent, Un ouvrier bénévole bénéficie de la licence FFME offerte, il paie 50% de la part club compte tenu qu’il pratique de façon très occasionnelle.
- Créneau Grimpeur autonome “classique” ouvert :
 - Aux jeunes à partir de 16 ans si passeport orange avec autorisation parentale.
 - Aux jeunes avec passeport orange accompagnés de leurs parents s’ils sont grimpeurs autonomes.
 - Séance famille ouverte aux jeunes licenciés du club accompagnés d’un parent grimpeur autonome, avec accord et **encadré par initiateur** (fait l’année dernière par Gwen)
- Session grimpeurs autonomes spécifiques :
 - Session ouverte aux non licenciés (essai, ponctuelle ou découverte)
 - Test pour s’inscrire en grimpeur autonome, sur demande (mail ou tél), le responsable du créneau accompagne et test (passeport orange), cotisation 5€ (+ assurance découverte en option 5€)
 - Séance Ponctuelle ou découverte, sur inscription, en nombre limité, **encadré par un initiateur**, cotisation 5€ (+ assurance découverte en option 5€)
- Session porte ouverte (ou grimpe avec un ami), **encadrée par au moins un initiateur** et des assureurs. Gratuit, proposer l’assurance découverte à 5€, faire remplir le formulaire.
- Compétitions, les frais d’inscription sont pris en charge par le club pour les jeunes (jusqu’à U18 compris) pour les championnats départementaux et régionaux de bloc, de difficulté et de combiné. Au-delà, le cas par cas est étudié. Ceci exclu la prise en charge des opens et des coupes France ou autre Contest.
- Pour les bénévoles, (coachs, juges) les frais de déplacements sont pris en charge par le club depuis le domicile pour les compétitions qui se déroulent en dehors du département à hauteur de 0.324 €/ Km . Fiche de frais à faire sur <https://paheko.cimeblain.fr/> Toutefois, ces frais sont remis en cause lorsque le comité régional verse une aide au transport pour une compétition régionale.

- Pour les bénévoles en formation, un panier repas de 8 € est versé par jour entier de formation, les frais de déplacements et d'hébergements sont à étudier au cas par cas.
- Pour les bénévoles, possibilité de faire don de ses frais de déplacements au club, un reçu fiscal est établi en fin d'année civile donnant droit à une réduction d'impôt. Tenir un calendrier de ses déplacements (encadrement, réunion, ouverture salle, compétition)
- Encadrant rémunéré, la licence FFME est prise en charge par le club pour ceux qui ne l'ont pas. Ils ont accès aux créneaux autonomes.